



S.A.G.E.
Lignon du Velay

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay – 07/03/2014 – Le Chambon-sur-Lignon Compte-rendu

Le vendredi 7 mars 2014 à 9h00 à la salle des Bretchs du Chambon-sur-Lignon, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie sous la présidence de Mme Nathalie ROUSSET.

Membres de la CLE présents :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	Nathalie ROUSSET	SICALA 43 Présidente de la CLE
	Colette CHAMBONNET	Com de com des Marches du Velay Vice Présidente de la CLE
	Alain VALLA	Com de Com du Mézenc
	Jacqueline DECULTIS	Conseil Général Haute Loire
	Eliane WAUQUIER-MOTTE	Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières
	Yves SEYTRE	Com de Com du Pays de Montfaucon
Personnes représentées (pouvoir)	Jean-Jacques FAUCHER	Établissement Public Loire
	Raymond DEVIDAL	Mairie de Fay-sur-Lignon
	Frédéric ANDRE	Com de Com du Haut Lignon
COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	Jean-Marc REVEILLIEZ	MISEN 43 DDT
	Philippe MOJA	Préfecture de la Loire
	Jean-Luc PARREL	CRPF
Personnes représentées (pouvoir)	Dominique BARTHELEMY	DREAL Auvergne
COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	Geneviève ALBOUY	Ville de SAINT ETIENNE
	Paul CHOMAT	FDPPMA
	Maurice LEDRAPPIER	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire (EDF)
	Karen SOUVIGNET	Chambre d'Agriculture Haute-Loire
	Jean-Pierre LEBRE	Producteurs autonomes d'électricité
Personnes représentées (pouvoir)	Daniel VINCENT	Maison du tourisme 43

Étaient aussi présents :

David LARDON, GIE des Fruits Rouges du Velay,
Amaury ABDENNEBI, Syndicat de Gestion des Eaux du Velay,

Annie MAILFERT, gérante de la pisciculture des Truites du Lignon,
 Hervé FAYET, Haute-Loire Biologique,
 Olivier BALME, AAPPMA « la Truite du Lignon »,
 Stéphane CRAPSKY, Ville de Saint-Etienne,
 Michel SAVROT, conseiller mairie de Fay-sur-Lignon,
 Audrey PONS, EDF UP Centre,
 Thierry DROIN, Bureau d'études Césame,
 Emilie DARNE, SICALA 43, animatrice SAGE Lignon du Velay.

Membres de la CLE excusés :

COLLÈGE DES ELUS	
Jean-Pierre ACHARD	SICALA 43 Vice Président de la CLE
Paulette SABOT	Mairie de Grazac
Jean-Pierre PARAT	Mairie de St-Regis-du-Coin
Gilles SAUMET	Mairie de Saint-Maurice-de-Lignon
Maurice WEISS	Conseiller Général de l'Ardèche
Bernard CUOQ	Mairie de St-Clement

COLLÈGE DES USAGERS	
Robert GAGNE	UFC Que Choisir
Daniel VINCENT	Maison du tourisme 43

COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Monsieur le Sous-Préfet d'Yssingeaux	Préfet de Haute-Loire
François PENAUD	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Hervé CAROFF	Office National des Forêts
Roland VEROT	ONEMA
Sophie AVY	ARS DT 43

Autres personnes invitées et excusées :

M.GRIMAUD, Conseil Général de Haute-Loire,
 M.GUILLOT, Maire de Mars,
 M.TEYSSIER, élu de Raucoules,
 M.FIGARI, Véolia Eau.

19 voix délibératrices sur les 48 que compte la commission ont été comptabilisées. Les validations proposées à l'ordre du jour ne nécessitent pas le quorum.

Ordre du jour :

- 1- validation du rapport d'activités de la CLE 2013 ;
- 2- retour intermédiaire sur le travail des commissions thématiques dans le cadre des scénarios contrastés ;
- 3- suite de l'élaboration du SAGE ;

Madame WAUQUIER-MOTTE, Maire du Chambon-sur-Lignon, souhaite la bienvenue aux membres de la CLE. Elle remercie le travail de Mme ROUSSET dans le cadre de la CLE du SAGE Lignon.

La Présidente de la CLE, Mme ROUSSET remercie les membres de la CLE de leur venue.

Elle introduit la réunion en insistant sur l'importance de traiter les problèmes de l'eau et appelle les élus à se saisir de cette problématique. Elle souligne la qualité du cadre naturel sur ce territoire, constat qui a été partagé lors du diagnostic du SAGE. Ainsi le territoire a la chance d'abriter des espèces patrimoniales telles que la moule perlière, ce qui témoigne d'une bonne qualité de l'eau, mais qui demande également une vigilance particulière. Cependant, elle rappelle la fragilité socio-économique du territoire, qui est et doit rester le « chapeau » des enjeux du bassin et de la construction du SAGE afin de garantir la protection et le maintien de la ruralité et des activités économiques du territoire. Elle attire également l'attention des participants sur les phénomènes de surenchères qui peuvent se produire lors des travaux de réflexions collectives, où du groupe peuvent émaner des propositions ou positionnements supérieurs à ce qu'un individu isolé aurait proposé.

Au sujet de la spécificité liée aux tête de bassin et à aux difficultés par rapport au maintien des activités, Mme ROUSSET rappelle la nécessité de se faire entendre au comité de bassin à Orléans. Il est très important que les collectivités de l'amont y soient représentées, ce qui est pour l'instant trop peu le cas.

Mme Albouy appuie ces propos et donne l'exemple d'une réunion récente à l'Établissement Public Loire, où la ville de Saint-Etienne était la seule représentante du territoire amont de la Loire.

Mme Chambonnet indique que pour le Conseil Général de la Loire, c'est Iwan MAYET qui est membre du Comité de Bassin.

1 – Validation du rapport d'activités de la CLE 2013

Sur la vignette d'introduction, M.Reveilliez, indique que le mandat de la CLE en cours est celui de 2010 (arrêté du 22 décembre) et non 2008. La première constitution de la CLE a été actée en septembre 2004 pour 6 ans, le présent mandat des membres de la CLE court sur la période 2010-2016, même s'il y a des modifications (par exemple suite aux élections).

Nathalie ROUSSET souligne que la création des commissions thématiques était importante pour avoir une vision du territoire avec les gens qui y vivent ou qui y ont une activité. Elle félicite la dynamique créée, qu'il est important de poursuivre.

Elle souligne également l'intérêt de l'équipe du SICALA au niveau du Lignon (animatrices SAGE, natura 2000 & CT et technicien de rivière), qui permet un bon croisement des informations et une cohérence entre les procédures.

Aucune remarque n'est émise sur ce bilan d'activités, il est validé à l'unanimité.

2 – Premiers bilans de la concertation en commissions

Partie présentée par Thierry Droin du bureau d'études CESAME

En ce qui concerne la méthodologie générale des scénarios contrastés, Mme ROUSSET rappelle la demande d'afficher un scénario « zéro » avec le rappel de la réglementation existante, qui est une base de construction nécessaire.

M.Droin confirme que le « socle » ou rappel de la réglementation sera clairement identifié, notamment parce que celle-ci est très complète et pas forcément connue de tous. Par ailleurs cela permettra de souligner la plus-value apportée par le SAGE.

Mme ROUSSET indique qu'il existe déjà une plus value sur la partie réglementaire, car il y a besoin de faire vivre la réglementation, de la vulgariser et qu'il y ait une phase d'accompagnement des porteurs de projets, pas uniquement le volet contrôle et sanction, qui est aujourd'hui du ressort des services de l'État. Le SAGE est outil intéressant pour cela, et s'il permet déjà à ce que la réglementation soit respectée, cela sera un bon résultat.

Elle appelle à la prudence quant aux modalités de travailler en deux temps entre les propositions possibles et la réflexion sur les coûts ensuite. Pour un élu il n'est pas possible de se détacher de la question financière, c'est un point très important. Il faut être vigilant à ce qu'une action qui pourrait être retenue par « le groupe » sans tenir compte de l'élément coût ne devienne un passage obligé qui ne pourrait être assumé financièrement ensuite.

M.DROIN indique que les stratégies seront présentées en identifiant clairement ce qu'implique le choix de telle ou telle stratégie en termes financiers, techniques, politiques....

Les vignettes retraçant les points forts du travail en commission thématique sont partagées par tous, quelques thèmes suscitent les interventions reprises ci-dessous :

Thème : Zones Humides

Mme DARNE ajoute à la présentation qu'il ressort nettement suite aux commissions que les zones humides constituent un enjeu majeur du territoire. D'une part leur importance a été abordée naturellement par les acteurs dans l'ensemble des groupes (intérêt fonctionnel reconnu, notamment pour le soutien d'étiage). D'autre part, à la lecture des contributions écrites leur connaissance et leur protection ont été massivement classées d'un niveau d'importance élevé.

Les travaux actuels, ont d'ailleurs permis de sensibiliser certaines collectivités dans le cadre de la mise à jour de leurs documents d'urbanisme. Par ailleurs, ces travaux ont permis de rapprocher les agents du pays de la Jeune Loire avec les agents du SICALA en charge de ce sujet.

Thème : Fonctionnalité écologique et espèces invasives

Mme ROUSSET souligne que sur la partie amont, les démarches contractuelles ont bien fonctionné, les acteurs du territoire sont très volontaires dès lors qu'ils sont informés et accompagnés. Le travail s'est effectué vite et dans un bon climat, les discussions ont été constructives malgré les oppositions initiales fondées sur des craintes et des aprioris.

Ce travail est reproductible et pourra fonctionner également ailleurs.

M.FAYET insiste sur la nécessité de clarifier les choses par rapport à la préservation des ripisylves, qui n'impacte pas le travail agricole mais les déclarations de surfaces à la PAC. Les aides agricoles sont trop importantes par rapport aux revenus des agriculteurs pour prendre le risque d'en perdre.

Mme ROUSSET confirme l'importance de ce point, qui fragilise la démarche. Il est normal que le monde agricole soit réservé puisqu'aujourd'hui l'emprise de terrain utilisée en ripisylve est considéré comme une anomalie de surface. Elle a rencontré spécialement le sous préfet d'Yssingeaux à ce sujet, puisqu'il convient de rédiger l'arrêté préfectoral qui justifierait de ces pratiques.

Elle déplore l'absence de retour à ce jour.

M.LEDRAPPIER souligne une antinomie entre le souhait général ne pas générer de réglementation supplémentaire et la proposition d'étendre le classement en liste 1 sur la Dunière et le Lignon aval.

M.REVEILLIEZ indique qu'il y a un problème de classement depuis le début sur la Dunière, elle devrait être en liste 1, mais ne répondait pas aux critères.

M.MOJA rappelle que le premier critère pour être classé liste 1 est d'être en réservoir biologique. Il indique que la réflexion sur la liste des réservoirs biologiques dans le cadre de la révision du SDAGE est en cours.

Mme ROUSSET note à l'attention du bureau d'étude que cette proposition émane d'un seul acteur et qu'il convient de pondérer les propositions.

M Droin rappelle qu'à ce stade de l'analyse, l'ensemble des participations sont reprises.

Thème : ressource quantitative

M.FAYET souligne que ce qui met le plus en péril les cours d'eau sont les prélèvements sur des sources, ils expliquent les faibles débits d'étiage et les problèmes de thermie.

M.SEYTRE rappelle qu'historiquement toutes les maisons avaient un point de captage d'eau, aujourd'hui avec le raccordement aux réseaux AEP, tous ces puits abandonnés sont des eaux perdues qui ne vont plus à la rivière.

Il évoque également la difficulté des aides de l'Agence de l'Eau qui ne sont plus éligibles sur les travaux des réseaux, mais le sont sur les outils de mesures qui permettent de mieux mesurer les prélèvements et donc d'augmenter la redevance.

Thème : ressource qualitative

En ce qui concerne les préoccupations quant à l'avenir de l'épandage des boues de station d'épuration, M. ABDENNEBI donne l'exemple d'une station pour lequel le plan d'épandage avait été bouclé, mais suite à des changements de normes sanitaires pour l'acceptation des produits, il a été refusé et les boues doivent désormais être transportées vers Lyon (1 camion toutes les 2 semaines).

Mme ROUSSET rappelle que la gestion des boues des collectivités est une vraie question surtout sur un territoire où l'on demande de réduire les apports, en phosphore notamment.

En ce qui concerne les interrogations sur l'impact du salage des routes, Mme ROUSSET précise que des réflexions avaient été engagées avec le CT, la préconisation principale concernait l'éloignement des tas de stockage de neige salée par rapport aux cours d'eau (exemple de la commune de Tence au bord de la Sérigoule). Elle constate qu'en l'absence de relance de la sensibilisation des collectivités les mauvaises habitudes reviennent.

Mme Chambonnet propose que le SAGE demande la mise en place de conventions de rejet entre les industriels et les gestionnaires de l'assainissement collectif en les incitant à mettre en place des prétraitements.

Discussions diverses

M.Chomat souligne une anomalie entre d'une part, la motivation et la bonne avancée des travaux du SAGE, le souhait d'avoir une forte représentativité des élus à la CLE, le transfert de la gestion de l'eau aux Communautés de communes, et d'autre part le manque de prise en compte et de préoccupation de la gestion de l'eau dans les instances de ces dernières.

Il aborde en particulier l'anomalie sur le site de Villemarché pour lequel les élus ne se sont pas préoccupés des dysfonctionnements malgré un avertissement depuis 3 mois quant à des fuites et des débordements de lixiviats. La seule solution mise en œuvre a été d'installer un tuyau qui va directement dans le cours d'eau.

Il souligne et déplore les différences d'exigences entre ce site géré par la collectivité et ce qui est imposé à un agriculteur individuel par exemple.

M.Seytre souligne qu'un site d'enfouissement des déchets est une installation difficile dans laquelle il est rare

de ne jamais rencontrer de problème. Il s'agit effectivement d'un incident non maîtrisé, cependant c'est un raccourci d'insinuer que les élus ne s'en préoccupent pas.

Mme Albouy trouve en effet dommage qu'un document bien engagé tel que le SAGE l'est aujourd'hui, voit ses résultats compromis par un manque de responsabilités.

Mme ROUSSET informe la CLE qu'elle s'est saisie du dossier depuis les constats de dysfonctionnements mis en évidence lors des commissions thématiques du SAGE. Elle a notamment rencontré le sous-préfet pour l'alerter et fait une demande officielle des résultats de suivi du site (obtenus récemment), ainsi qu'une demande de participation de la CLE au comité de suivi du site.

Ce sujet amène des questionnements sur la difficulté pour les élus d'avoir des compétences techniques suffisantes pour suivre un tel site ainsi que sur la prise en compte de l'ensemble des enjeux qui en découlent.

Il n'est pas évident qu'au delà du dysfonctionnement local du site, quelqu'un (élus, gestionnaire ou inspecteur de l'installation) ait réellement pris la mesure de l'impact plus large de cette pollution : sensibilité du milieu et des espèces patrimoniales, enjeu AEP et baignade avec Lavalette, enjeu sanitaire pour l'abreuvement ou la pêche (polluant se retrouvant dans le lait ou la chair des poissons).

Elle demande l'avis à la CLE quant à la nécessité d'un courrier au nom de la présidente de la CLE pour alerter le préfet sur l'ensemble de ces enjeux.

Un avis favorable est donné à cette proposition.

Point sur la détermination des scénarios :

M.MOJA constate qu'en ce qui concerne le scénario dit « de base », il est entendu qu'il devra s'appuyer sur le réglementaire et les services de l'état ont besoin de cet appui par les SAGE. Cependant le SAGE peut choisir d'investir d'autres domaines que le réglementaire et le collège de l'État ne va pas se satisfaire que du réglementaire.

A ce stade, Mme ROUSSET rappelle que ce SAGE est vécu comme imposé - du fait de Lavalette, probablement -, puisqu'il émane des préconisations des SDAGE précédents.

M.DROIN indique qu'il faudra identifier en plus du réglementaire quelle plus value ajouter à minima au scénario de base.

Mme DARNE donne l'exemple des actions d'animation/sensibilisation qui peuvent être ajoutées à la base réglementaire.

Documents joints au compte rendu :

- Diapositives présentées pour les points 1 et 3 (SICALA),
- Diapositives de présentation du bureau d'études Césame
- Bilan d'activités de la CLE 2013